

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

*Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07652

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHAKIL Salim

Date de naissance : 01/01/1961

Adresse : Rue Amine Bent Oualab 85 Ben Youssef

Ant. 2 habite dans la villa

Tél. : 0665014811

Total des frais engagés : 699,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 03 NOV. 2022

Nom et prénom du malade : Chakil salim Age : 59

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous un confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 03/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :



Déclaration de Maladie

Nº M21- 061691

Optique 136335 Autres

Royal air Maroc

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13.11.2022	CH3		309.00	Dr. SALLI Mohamed Professeur de Pédiatrie 21, Place Charles Nicolle 76032 Rouen Cedex 02

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien du Laboratoire Docteur en Pharmacie Incapathie - Diététique 9, Rue Ibnou Yakkah Maârif - Casablanca Tél. 05 22 94 97 28 - Fax. 05 22 95 19 26 Palante 35710151 - RC 263140	Date 03/11/2022	Montant de la Facture 397,10
INPE: 092036645		

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

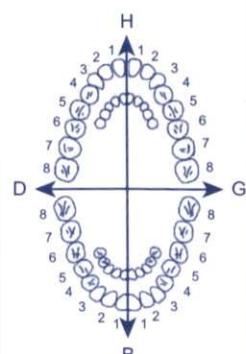
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
D 				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram illustrates a dental arch (maxilla) with teeth numbered 1 through 8 on both the upper and lower arches. A coordinate system is overlaid, with the vertical axis labeled 'H' at the top, the horizontal axis labeled 'D' on the left, and the diagonal axis labeled 'G' on the right. The teeth are arranged in a curve, with the first molar (number 1) at the mesial end and the second molar (number 2) at the distal end of the arch.

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mohamed SQALLI HOUSSAINI

Professeur de Pédiatrie

Ancien Chef de Service de Réanimation Pédiatrique et de Néonatalogie Hôpital d'Enfants C.H.U. Ibn Rochd

Spécialiste des Maladies des Enfants et des Nourrissons

Pathologie Néonatale - Urgences Pédiatrique

Exploration et Traitement de l'Asthme de l'Enfant

Membre de la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie

الدكتور محمد صقلی الحسيني

أستاذ جامعي في طب الأطفال

رئيس سابقاً لملحقة إنعاش الأطفال والمولود الجديد - مستشفى ابن رشد

إختصاصي في أمراض الأطفال والرضيع أمراض المولود الجديد المستجلات الطبية تشخيص وعلاج مرض الضيق عند الأطفال

عضو الجمعية للأطفال المختصة في الجهاز التنفسي والحساسية

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

03.11.2022

PPV: 34,60 DH
LOT: 647553
PER: 08/23

Enfant CHAKIL Salim

34,60x2
1 CLAMOXYL COMP DIS 500 MG (12 OU 24 CP)

1 comprimé à avaler directement ou à faire dissoudre dans un peu d'eau, 3 fois / jour, pendant 7 jours

28,40

2 APIRETIL SIROP (PARAC) (CONSER < 15)

Graduation à 25, 4 fois / jour, pendant 4 jours

140,00x2
3 SAFLU 125 AÉROSOL (120 DOSES (> 4 ANS)

1 bouffée, 4 fois / jour, pendant 7 jours puis 1 bouffée, 2 fois / jour, pendant 3 mois

19,50

4 UVEDOSE AMP BUV 100 000 UI

1 ampoule buvable ce jour , directement dans la bouche

Age : 9 ans 8 mois

PPV: 34,60 DH
LOT: 647553
PER: 08/23

28,40

Maphar
Bd Alkamil N° 6, Ql.
SM Bernoulli, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V.: 19,50 DH

6 118001 185030

397,10
LOT: GB20543

PER: 02/2024

PPV: 140 DH 00

21
LOT: GB20543

PER: 02/2024

PPV: 140 DH 00

Pharmacie KHÉOPS SARL AU
Azizan AÏLOU
Docteur en Pharmacie
9, Rue Ibnou Yaââfa Ifrani Maârif - Casa
Tél.: 0522 94 97 28 - Fax: 0522 95 09 26